

COMMUNE DE POISSON
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 OCTOBRE 2017 à 20 h 30

Présents : GUYOT de CAILA Joël, BONNOT Michelle, BRIVET Jean-Paul, BODET Gérard, CLEMENT-PORNIN Christèle, PLURIEL Dominique, BERNARD Didier, AUPECLE/LABARGE Mathilde, BRIVET Isabelle, AUDUC Jean-Marc, LORTON Corinne, DESCHARMES Frédéric, AUGAGNEUR Jean-Paul.

Excusé(s) : MELINE Nicole qui donne pouvoir à BONNOT Michelle et SOLEYMIEUX Aimé.

Absent(s) : Néant

Secrétaire de séance : BRIVET Jean-Paul

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la réunion du 20/07/2017.

CHAUFFERIE

Le permis de construire du bâtiment est accordé. Celui-ci a une superficie de 36 m². Les travaux débuteront semaine 42. La Sté LE ENERGIE basée à SAINT ANGEL (63), attributaire du marché, confie les travaux aux sous-traitants suivants :

- BOURGEON TP de L'HOPITAL LE MFRICIER pour les travaux de terrassement,
- POMMIER de VINDECY pour les travaux de maçonnerie,
- LAFARGE de VERNINES (63) pour les travaux d'hydraulique et d'électricité,
- ROTAT-CHARCOSSET de ST SYMPHORIEN DES BOIS pour l'installation des sous-stations et des radiateurs dans tout le bâtiment de la salle communale.

La Sté GF SERVICES DE COMMELLE VERNAY (42) fournit et installe la chaudière.

La géo détection des réseaux existants a été réalisée. Les réunions de chantier sont hebdomadaires.

Le CM prend connaissance du plan de desserte du réseau de chaleur qui partira de la chaufferie située près du dépôt de matériaux de la commune. Il desservira l'école, traversera la route pour alimenter la salle communale puis descendra le long du parking jusqu'au monument aux morts. Il contournera l'église côté ouest pour desservir la mairie. Deux antennes traverseront la départementale pour alimenter la maison COGNET et le logement de la Poste puis, une antenne pour le Restaurant.

Le Maire rappelle au CM que la Mairie deviendra revendeur d'énergie pour le compte de particuliers et des locataires des logements communaux.

Cette activité relève d'un service industriel et commercial, imposable de plein droit à la TVA.

Le CM décide de créer un Budget Annexe M4 lié à l'étude, la construction d'une chaufferie à bois décheté et à la revente de chaleur et de l'assujettir à la TVA.

Le CM vote ce budget à l'unanimité des membres présents et représentés pour un montant de 55.285 € en section d'exploitation et 517.125 € en section d'investissement et décide d'amortir les travaux sur 20 ans.

MAINTENANCE POTEAUX INCENDIE

Le Maire rappelle au CM que l'entretien et la vérification des poteaux d'incendies sont à la charge des communes qui ont la possibilité de passer une convention avec un prestataire de service ;

La convention signée en 2008 liant la commune à la SAUR (Société d'aménagement urbain et rural) pour la vérification des poteaux d'incendie est arrivée à échéance.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, charge le Maire de faire le nécessaire pour renouveler la convention avec la SAUR pour une durée de 3 ans, reconductible tacitement par période de 3 ans sans excéder une durée totale de 9 années.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Commission des travaux bâtiments : Gérard BODET rappelle que les membres qui le peuvent sont régulièrement invités à participer aux réunions de chantier de la chaufferie. Il sera impératif de suivre ces travaux du mieux que possible.

Commission Environnement : Christèle CLEMENT/PORNIN rappelle que le jury départemental du fleurissement est passé le 28/07 et que le jury régional, susceptible d'attribuer une seconde fleur, est passé le 03/08/2017. Celui-ci donnera ses résultats en fin d'année 2017.

Le dossier de demande de subvention au titre des "vergers de sauvegarde" est complet. La décision d'octroi d'une éventuelle aide nous sera notifiée par la région Bourgogne Franche Comté. Ce dossier consiste en la plantation de variétés oubliées de fruitiers dans différents hameaux de la commune.

Le service d'assistance technique du département a visité la **station d'épuration** le 20/09/2017. Son bon fonctionnement est confirmé.

Commission locale d'aide sociale : Michelle BONNOT informe le CM que la commission a procédé à la distribution des cartons d'invitation pour le repas des Aînés qui aura lieu le samedi 14 octobre prochain au Restaurant de la Poste. Les personnes d'au moins 75 ans qui ne pourront se rendre au repas recevront un colis (1 par couple).

ECOLE

Les effectifs de la rentrée scolaire sont de 35. Les horaires des employés ont été revus suite au retour à la semaine de 4 jours. Un enfant de ST YAN a été admis à l'école de POISSON. Le prochain conseil d'école est fixé au lundi 16/10/2017 à 18 h à l'école.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS

Le CM prend connaissance des réunions auxquelles ont participé les élus depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

En raison de l'échéance du contrat de location du photocopieur de l'école, une nouvelle proposition est à l'étude.

La séance est levée à 23 h 00

La prochaine réunion est fixée au 16/11/2017.

Fait à Poisson, le 03/10/2017

Le Maire,
J. GUYOT de CAILA,



NB :

ATTENTION

Prochaine réunion repoussée au 23/11/2017